STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR. WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.

PRIX LES PLUS BAS. CONDITIONS LES PLUS FACILES. 715 RUE DU CANAL.

GRUNEWALD

VENTES A L'ENCAN.

& Cie.

AMNONCE JUDICIAIRE. **ELIGIBLE COTTAGE SIMPLE** No 1812 rue Orléans,

Entre les rues Derbigny et Roman,

PAR GEO, G. FRIEDRICHS & CO.—Geo.

G. Friedrichs, encanteur —Bursan 838 rue Cr mmune — MAEDI, le 22 novembre 1898, a midi, à la Bourse des Propriétés Moncièra, Mo 840 rue Cemmune, il sera vendu à l'enchère publique, en veriu de et coméru de ment à un ordre de l'Hon. Fred. D. King il ge de la Cour Civile de District pour la partie de la Cour Civile de District pour la partie de l'Arman de l'Hon. H. Rightor, juge de la Division B. sgissant pour l'en. N. H. Rightor, juge de la Division D. ma'i terant absent en congé, daté le 11 cotobre 1898, et rendu dans la succession de Frar cu s Bellaire, ou Bellaire, ou Bellair, No 57 454 du decket de ladite Cour.

Le déstrable cottage No 1812 rue Orléans, décrit « mme suit Un certain lot eu portion de trre, situé dans le Deuxième Distret de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le faubourg Tremé dans l'llet comprisentre et borné par les rues Orléans, Roman, 85-Piere et Derbigny, formant une partie du ot du terre désigné par le No 4 de l'ilet No 56 sur un plan dessé par J. Pilié, le ler mai 1850, et déposé en l'étude de D. McCay, autrefo's un notaire dans cette ville, ladite portion de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 57 p'eds, et est borné sur un eôté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Passabon, et sur l'autre eôté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Edmond et autre propriété. Ensemble avec toutes les bâtisses et sméliorations qui s'y trouvent et tous les droits voice, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste a il y en a doit être représenté par des billets à recevoir payables un an après date à 8 pour cent par au dintérêt à partir de la date de la vente juaqu'au paiement final, avec les clauces usuellee d'hypothèque, lien de vendeur et assurances; les taxes de 1898 doivent être payées par l'acte de l'entre ret l'acto de vente pardevant Félix J. Puig, Entre les rues Derbigny et Roman, quéreur et l'acto de vente pardevant Félix J Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur. 20 oct—20 23 80—nov 6 13 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés Foncières Améliorées.

Propriétés Foncières Améliorées.

Bien situées et lots de terre vacants à bâtir. Avenne Bienville, les russ Douane, Geneis, Tèlémaque, Cortez et Conti, à proximité des chars de la rue du Canal, et près des splendides résièrees du colonel Albert Paul, Mme Leplace, Pitard, Wa'ker et autres, et dans un voisinage s'améliorsut rapidement. Aux en châres publiques.

Succession de Pierre N. Cauterou.

No 50,685—Ceur Civile de Diatrict peur la paroisse d'Orléans.

DAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—
Geo. G. Friedrichs, encanteur—No 832 rue Commune, le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nes 840 et 842 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hom. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 9 novembre 1898, et rendu dans la succession ci dessus intitulée, la trèe désirable propriété foncière, à asvoir—

1° Le let de terre de choix immédiatement

succession ci dessus intitules, la tres desirable propriété foncière, à savoir—

1º Le lot de terre de choix immédiatement en face, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville dans l'illet borné par l'avenne Bienville, les rues Conti, Télémaque et Génois, désigné comme ilet No 101 sur un plan spécial tracé par Lovis H. Pilié ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme ilet No 481 sur un nouveau plan de la ville et aussi sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyor de ville, en date du 23 janvier 1872, une c.pie ou devis duquel est anhanté à un acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1879, et contenant vingt deux (22) lots de terre mesurant, en mesure américaire, deux cent soisante-dix sept [2777] piede un nouce [1"] et une ligne [1"] de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et trois cents pieds [300'] neuf ponce (9") et six lignes [6") de profondeur et de face sur chacune des rues Telemachra et Génois, référence étant faite à un plan fait par S. G. del 1şie, voyer, en aute du 18 avril 1893. Lesdits 22 lots de terre étant numérotés de 1 à 22 inelu sivement; le tout d'après le plan de L. Daney, C. E., daté du ler décembre 1896.

N. B.—Ces lots sont à proximité des lignes électriques de la rue du Canal et dans un voisinage qui s'est rapidement amélicié depnis deux aus.

2º 1018 SEPT CERTAINS LOTS DE

deuxaus. 2º DIX-SEPT CERTAINS LOTS DE 2º DIX-SEPT CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec tons les droits, voies, privilèges et dépendances qui y spartiennent en quelque sorte, sitoés dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet berné par les russ Bienville, Tiémaque, Cortez et Conti, étant l'Ilet No 502, lesquels die lots sont désignés par les Nos 6 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit, à savoir : Lots Nos 6, q et il mesurent 103 piets de la rus Canet

mesuran. comme suit, a savoir: Lois Nos 6, 9 et 1 mesurent 103 pieds de 1556 à la rue tanat par 122 pieds protondeur su la rue Té émaque, et formant l'encoignure des rues Té: émaque, et formant l'encoignure des rues res maque et Conti; lots Nos 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Télémaque par une profondeur de 138 pieds et le lot No 11 mesurent 32 pieds de face à la rue Télémaque par 138 pieds de profondeur. Ints Nos 12 et 13 formeun l'encoignure des lieux Bienville et Télémaque et sont contignes, et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de 102 pieds 4 pouces et 4 ce sur la rue Télémaque; les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville par 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur 107 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et l'autre moité du dit lot No 16, lequel turaba au lot No 17, mesure 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 107 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces et a lignes de profondeur entre lignes parallèles; le let No 17 mesure 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le let No 18 mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces de face à la rue Bienville sur 104 pieds de face à la rue Bienville sur 104 pieds de profondeur et tre lignes de face à la rue Bienville sur 104 pieds de f profondeur entre lignes égales et paralièles; le lot No 19 mesure 34 piede de face à larre Bienville sur 102 piede de profondeur et de face à la rue Corta; et les lots ace 20, 21 et 22 mesurent ensemble 36 piede de face à la rue Cortez sur une profondeur de 138 piede entre l'grae égales et parallèles.

Ces spiendi les lots officait une occasion exceptionne-lement belle pour bâtir ou pour spéculation, étant desservis par les lignes électriques et de bons chemins. Le voisinage est en voie de construction par de s prop iétés de prem er ordre Les résidences éégantes LaPlace, Paul, Pitard Walker, Mooney et autres sont à environ deux il-ts de ces lois.

Termes et condition: — Un tiens ou plus ou le tout comptant au gré des acquéreurs la balance s'il y en a a un ou une t deux ans de crédit, pour des billets, spécialement garantis par hypothèque on lien du vendeur, intêrêt au laux de 6 pour cent par an a vartir de la da e jusqu'au paiement. 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'événtu-i t' d'un procès pour forcer la collection des dits billets et toutes les autres cau-es usuelles de sécuri (; les acqué-

Edward Ranquetat.

autres oranges usuelles de sécuri /; les acquéreurs devant faire un déi ôt de 20 pour cent comptant du p in d'achât pour lier la vente.
Act s'de vente pardsvant Fred Zengel, 20

notaire aux frais des 2/ quéreurs. Nov 18— 13 20 27 — Déc 4 11 15

Chapeaux! Chapeaux! Chapeaux! EN VERTU DE ET AGISBANT SOUS
L'acte No 124 de 1890 de l'Assemblée
Gésérale de la rouisiane, acte anterisant et
ràgular-sant la vente par des portents publica
(Commen Carri-ra) detont fret non ri clamé eta,
je vendrai à l'inthère publique Ma RDI le 22
novembre 1898 à 10 houres du matin, dans le
magra in No 518 rue Magarina
KOHR. WHIL & CO.
N. O 4 (siasses de Chausant.
EDWARD RANGTETAT.

11 207—11 13 17 22

Eucauteur.

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs Jacob A. Reinach. ANNONCE JUDICIAIRE

SPECULATEURS **GRANDE OCCASION**

POUR DES

PLACEMENTS DE PREMIER ORDRE.

Oette Belle et Magnifiquement batie

BATISSE EN BRIQUES A **OUATRE ETAGES.**

vante sera véndu aux enchères publiques.

Une portion de terre située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane, laquelle portion de terre mesure 22 pieds et 1 pouce de face à la rue Chartres sor une profondeur de 65 pieds 3 pouces et 2 lignes, entre limpnes parallèles.

Les améliorations qui s' yttouvent sont représentées par une bâtisee en briques à quaitre étages, solidement construite, comme par les Nos 136 et 138 rue de Chartres. Cotte propriété est dans le centre des affaires, près des principales avenues commerciales et environnée par tout ce que l'on peut désieer. Le placement de vaieur ci cessus vaut bien la peine qu'on y fasse attention.

Termese et ceméstélems — Un tiers ou

peine qu'on y fasse atiention.

Termese et cemétitiens — Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquêreur, la partie de crédit, s'il y en a. à être démentrée par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt à partir de la date, garautis par liens et privilèges du vendeur et l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumer le paiement des taxes de 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

Acte de vante pardevant Francis Lory, notaire, aux frais de l'aequéreur.

29 oct—29 30—nov 3 10 17 24 26 27 à date.

ANNONOB: JUDICIAIRE.

TROIS

TOUT NEUFS - E T-

Un Antre Nonveau Cottage Simple PORTANT LES NOUVEAUX NUMEROS MUNICIPAUX

2518, 2520, 2522, 2524, 2526, 2528, 2532, CHIPPEWA, coin Troisième,

-ET DE CETTE-RESIDENCE DE VALEUR CONNUE PARELE NO MUNICIPAL

3623 rue du Camp, ENTRE FOUCHER ET ANTONINE. P. J. Odendahi & Pils et P. J. et A.M. Odendahl. individuellement,

ve leurs Créanciers. No 57,002.—Cour Civile de District — Divi-sion B.

No 57,002.—Cour Civile de District—Division B.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—

Bureau 636 Passage Commercial—Il sera vendu aux enchères publiques le JEUDI, ler décembre 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, en cette ville entre les rues Batonne et Carondelet en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la pardires d'Olfans Division B en date et signé le 24 octobre 1898 rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci dess us seront vendues aux enchères publiques.

10 Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les hâtieses et améliorations qui s'y frouvent situés dans le quatrième dur rict de cette ville, das l'Ilet borné par les rues St. Themas (anciennement Fulton) Seconde, Troisième et Chippewa et désignés comme lots Nos 1, 2, 3; leadits lots sont contigus et mesurent chaons 37 pieds 10 ponces et a lignes de face à la rue Chippewa 37 pieds 10 poucrs de largeur dans le fond sur 112 pieds de profondeur.

Les ânit l'orations qui s'y frouvent situé dans le Sizième District de cette vi le dans l'ilet borné par 2518, 2520, 2522, 2524, 2524, 2528 et 2532, rue Chippewa.

20 Un lot de terre avec toutes les bâtieses et améliorations qui s'y frouvent situé dans le Sizième District de cette vi le dans l'ilet borné par les rues Foucher, Autonine, Camp et Chestant et mesurant 31 pieds de face sur la rue Camp par 125 pieds de profondeur.

Termes et conditions—La moitié on plus comptant, et la ba ance à un crédit de un et deux ans pour des billets portant hypothques spéciales et privilèges du vendeur, avec 8 pour cent d'intérét par la partir de la date de vente, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devent assumer le pamement des taxes de 1808 en plus et audessus du prix d'adj dicatiou et fa re un dépot de 10 pour cent du turix de vente un moment de l'adjodicatiou pour lier la vente.

Actes de veune pardavant Benjamin Ory, netaire, aux frais des acquéreurs.

notaire, aux frais des acquéreurs. 29 oct—29 30—nov 3 10 1724 26 27 à date

GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 423 Royale entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Mailhos, coin Royals of St Louis.

UNE DECOUVERTE. Bogeles d'oreilles et diamants, 50 010 d'es comple aux acheieurs, Paisia Weinfurter Centi et Passage de la Bourse. VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards

Mardi, 22 Novembre 1898. Succession de Veuve J. B. Mar-

MOUGEt.

DAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.—

Bureau Ne, 629 rus Commune—MARDI, 22 novembre 1898, a midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840es 842 rus Commune, près Baronne, en vertu et conformément à un ordre rendu et signe le 17 octobre 1898, par l'Hon, George H. Théard, juge de la Cour Civile de District peur la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Mme Vve J. B. Marmouget, No 57, 148, du dossier de la suscite Cour, à l'encan il sera vendu—

Un certain morceau os portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les ruce North Broad, North Dorgenois. Dumaine et St-Philippe, et ledit morceau ou portion de terre mesure (58) cinquante-huit pieds (3) trois pouces de face à la rue North Broad sur (100) cent pieds de profondeur, la dite portion de terre est composée du tout du lot original No 4 et une partie du lot No 5. Les dits l'ots originaux Nos 4 et 5 se touchent. Le tent au pied américain.

Les améliorntions qui s'y trouvent consistent de deux joils coolages cu bois simples a sant en tout sept chambres, cuve, puits, etc., et cennu par le numéro municional 916 rue North Broad, avec toutes les facilités environnantes

Conditions — Un tiers ou plus comp

Connue par les Numéros Municipaux

136 et 138 rue de Chartres.

Dans l'affaire de la Succession de Théodore L. Sugg.

Ne 39,531—Cour Civile de District, Division A.

PARJACOB A. REINACH, Encanteur, — Le décembre 1898 à la Bourre des Encanteurs. Nos 840 rue Commune, en cette ville, entre les rues Baronne et Carendeles en vertu et conformément à un ordre de l'Hen. T. C. W. Ellle, juge de la Cour Civile de District, pour la paransase d'Orlèana. Division A en date et signé le 25 octobre, 1898, la propriété suivante sera véndu aux enchères publiques.

Une portion de tetre aitnée dans le Second District de cette ville, de cette ville dans les mains de l'acquéreur.

Par par les Numéros Municipaux

Conditions — Un tiers ou plus comp. nantes.

L'espréparde de la Courceur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à paic. net férêté de toutes les parantie, a savois; le pact de non salienando, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procédure judiciaire pour en cas de procédure judiciaire pour en forcer la conference de l'adoutication.

Acte Connun par le numéro ou plus comp. nantes.

Conditions — Un tiers ou plus comp. nantes.

Conditions — Un tiers ou plus comp. nantes.

L'espréparde de la courceur au gré des intérés de toutes les facilités en vientes d'acquéreur, itérété de toutes les facilités en vientes d'acquéreur de parantie, a savois; le pact de non salienando, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procédure judiciaire pour en forcer la conference de procédure judiciaire pour en forcer la conference de l'adudicatic

Jas. A. Brennan

ANMONCE JUDICIAIRE. DAR JAS A. BRENNAN ET FILLE.—
MARDI, le 13 décembre 1898, à midi,
à la Bourse des Encantours, il sera vendu à
l'emchère publique, par Jas A. Branan, encantour, bureau 640 rue Gravier, en vertu de
et conformément à un ordre daté et aigné le
31 octobre 1898, par l'Hon. F. A. Monros,
juga de la Cour Civile de District pour la parelese d'Orléans, Division C, dans l'affaire
de la succession de John C. Stewart et femme.
No 57,589, la su vante décrite propriété, à
asvoir:

No 57,589, la au vante décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Premier Di-trict de cette ville, dans l'ilet désigné par la lettre "B", borné par l'allés Jane, les ruce Palmyre, White, Gasquet et Broad, désignés par les Nos 12 et 13 arr un plan annexé à l'acte de vente en ceci: lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: le lot No 12 trente pieds de face à l'allés Jane aur cent quatorze pieds aur la ligne de côté parallèle à la rue Palmyre, cent re ze pieds ouse pouces et une ligne sur la ligne de côté parallèle à la rue Palmyre, cent treize pieds de face à l'allés Jane, cent treize pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du No 13, et le lot No 13, trente pieds de face à l'allés Jane, cent treize pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du No 12, cent treize pieds diz pouces et deux lignes sur la ligne de côté parallè à la rue Gasquet.

Conditions—La moitié où plus comptant, la balance en un an, hait pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le palement des taxes d'Etat de 1898. Acte de vente pardevant Fred Zengel, ne-taire, aux fiais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour ceut sera requis au moment de la vente. 13nov-13 20 27-déc 4 11 13

LE JOLI COTTAGE SIMPLE No 1013 RUE MILAN. Entre Camp et Chestnut.

Un des plus beaux volsinages dans le Sixième District, pavage en gravois sur la façade, et près des marchés, des chars, des écliaes et des écoles.
SUCCESSION DE MARY BARBARA GUTH

No 57.735—Cour Civile de District pour la Faroisse d'Oriéans.—Division C. Harolsse d'Orléans.—Division C.

Il ser. vendu à l'enchère publique, MAR.
DI, le\(^1\) décembre 1898, à midi, à la
Bourse des Encas. Als RARNA ET FILLE.

DAR JAS. A. BRRNA ET FILLE.

resu 640 rue Gravier, on vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, jugé de la Cour Civile de District pour le
paroisse d'Orléans Invision C, daté et signé
is 10 sovembre 1898 dans l'affaire ci-dessus
intitulée la suivante décrite propriété à
aavoir.—

dans le fond, avec une joue rue pavee sur la façade.
Conditions—Un tiers ou plus compiant, la balance en let 2 ans, 8 pour cent d'uné êt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1898; un depôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
Act de vente pardevent Fred. Zeugel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 nov—12 13 20 27—déc 4 11 12 13

ANNONCE JUDICIATEE Le Joli Cottage Substan tiellement Bâti. 2826 rue Marais, entre les rues St Ferdinand

et Presse. et Presse.

Conténant 4 grandes chambres, allée de voiture, grande cour, environné de toutes les commodités.

Succession de Frderick Schwidt et son épouse.
Cour Civile de District pour la paroisee d'Orléans. Division A.—No 57,489.

PAR JAS A. BRENNAN ÉT FILLE.
Jas. A. Brennan, encanteur.—Bucan 640 rue Gravier.—Il sera vendu aux enchères publiques, le MABDI. 6 décembre 1898, à m'di, à la Bourse des Encanteurs, 846 rue Commune, en ver u de et couformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 27 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante à saveir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtitaes et améliorations qui s'y trouvent et toutes ies dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'iet borné par les sues St Clude, Marais, Press M St Ferdinand; lequ'ell pt forme une partie du lot original No 5 sur 1, plan du Faubourg Washington fait; lar Jos Pillé en date du ler juin 1831, dépoé en l'étude de Charles Janin, ancien notair en cette ville, par acte daté le 10 juin 1 32, et meaurant trente pieds de face sur la rim Marais par une profundeur el gace sur la ligne le séparant pu lot No et la meme profundeur sur l'autre ligne de ôté.

Condit ons Comptant: L'ac méreur assumant et payant les taxes de 1858, 10 pour cent de dépet au moment de la vent.

Ac e de vente parderant R. J. Maleney N. P., aux fiais des acquéreurs.

30 cot—30—nov 6 13 20 27—déc 4 5 6 Un certain lot de terre, ensemble avec le

VENTES A L'ENCAN.

E. Curtis. ANNONCE JUDICIAIRE.

COMBINAISON.

PROPRIÉTÉS D'Affaires et Résidences

Magasins au Rez-de Chaussée. Résidences au-dessus.

612, 614 et 616 rue Girod. Près Camp. 807 Avenue Howard, près de la

Rue Carondelet Occupée comme Bianchis

Succession de John Meux. Cour Civile de District pour la paroles d'Orléans.—No 57,147.

DAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau, vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroiese d'Orleane, Division D. Hen. N. H. Rightor, juge, date et signé le 27 ectobre 1898, et à mei adressé, je procèderai à vendre—MARDI, 20 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Prop. iétés Foncières, No 840 pue Commune—

Commune—
No 1. Une portion de terre, ensemble nvec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'itét comprise entre les rues Ste, Maria ou Church, Girod, Julie et Camp, formant l'encoignure des rues Girod et Ste Marie ou Church, et mesurent, p'us ou moins, en mesure américaine, cinquante quatre (54) pieds de face à la rue Ste-Marie cu Church sur a ixante (60) pieds six (6) ponces et une demie (1/2) ligne de profondeur et de face à la rue Girod, entre lignes parallèles. Et ent la même propriété acquise par ledit Meux, de Mme Fannie L. Boyle et Mme Sifney H. Thayer, par acte passé le ler avril 1882, pardevant James Fabey, auciennement notaire public et enregistré en C. O. B. 116, fo 173.

Les améliorations consistent en trois bâtisses en briques solidement bâtios, trois étagee.

ses en briques solidement bâtics, trois étages, les rez-de-chaussées desquelles sont convens-bles pour magasins, et les prem er et deux è-me étages anbdivisés en belles chambres, vestibules, etc. Ces bătisses rapportent \$40 par mois chaque,
No 2. Une certaine portion de ter e stinée dans I premier District. dans l'ifet borné par l'avenue Huward et les rues St Joseph, Baronne et Carondelet, étant una partie du lot 34, meserant 25 vieds 10 pouces et 8 lignes de face à l'avenue Howard sur une profondeur de 53 % 4" sur une lign de côté la divisant du lot 33, 43 9" 4" sur l'aligne de côté la divisant du lot 35.
Les améliorations consietent en une solide

Conditions, comptant — L'acquéreur devant payer l'acte de vente pardevant Bussière Ronen, notaire.

13 nov-13 20 27-déc 4 11 15

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage Dans le Troisième District.

Sur in the Bons Enfants, Entre les rues Barth llemy et Mazant.

A L'ENCAN. John B. Viala vs Mme B Rousse et als. No 56,513.—Cour Civile de District pour Paroisse d'Orléans, Division B.

Vente en Partage. PAR JNO. H. O'CONNOB & CO.—ALFRED
C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue
Commune.—JEUDI, 15 décembre 1898.
midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840
rue Commune, entre les ru s Carondeist et B.
ronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred
D. King, juge de la Cour Civile de District,
pour la paroisse d'Orléans, Division B.
rendu dans l'affaire cl-dessus intitulée. le 2c
octobre 1898 et signé le 2 novembre 1898, i fo
sora vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à avoir—
D. uz certajne lo's de terre aveo les l'ati ses
et améliorations qui s'y touvent, situés dans su

The commune. JEUDI, 15 décembre 1898, indit à la Bourse des Encanteurs, No 940 rue Commune, entre les ru s Carondeiet et Bironne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, ronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée. le 26 cetobre 1898 et signé le 2 novembre 1898, il sors vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à esvoir—

D. ux certaine lo's de terre aveo les l'ati ses et améliorations qui s'y touvent, silvés dans location, désigné par le No 8 sur un lan par légar l'illé, voyer, le 15 septembre 1884, annexé a un set par les rues allois Et alument au ment de le vente ville, dans l'illé voyer, le 15 septembre 1884, annexé a un set par les fines d'un set par les



TRADE MARKS

ions strictly confidential. Franction of the other sense of the other sense of or securing patents. Patents taken through lium & Co. receive pectal notice, without charge, in the Scientific American. isomely illustrated weekly. Largest Cirn of any scientific journal. Terms. ?? a corr months. \$1. Sold by all newsdealers. MUNN & CO. 36 1 Brondway, New YORK VENTES A L'ENCAN

Macon, Denis & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

faires.

COTTAGES SIMPLES ET DOUS Dans des Voisinages où les

Mme Bertha C. Pfaefflin, spouse de Henry A. Frye, vs Mms Sophie M. Pfa filin, épouse de Frank Sandige.

No 57.303-Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans DAR MACON, DENIS & KERNAGHAN-PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—
W. A. Kernaghan, Rucanteur-Boreau
138 rue Carondelet—JEUDI, 15 décembre
1898, à midi. à la Bourse des Encanteurs, No
840 rue Commane, entre les rues Carondelet et
Baronne, i sora vendu aux enchères pu
biques, en vortu d'un uugement rendu et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. Geo. H,
Théard, juge de la susdite Cour. Division "E".
dans l'affaire et desaus latitulée. les propriétés et-dessous décrites à savoir—

tés ci-dessous décrites à savoir —

1º L'eucoigrure d'affaires établies Nos
3301 et 8303, rue Annonciation, coin notdouet de la rue Toledane, consistant en magasin er bois à un étage et résidence, contenant magasin et grande cour. La lot de terre est situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No I dans l'iet borné par les rues Annonciation, Laurei, Toledano et l'arenne Louis ane, sur un plan du Fanbourg Dela chaise et Plaisance, forman' l'encoignure des rues Annonciation et Toledano et mesurant 102 pieds de face sur la rue Annonciation par 102 pieds de face sur la rue Annonciation par 102 pieds de face sur la rue Toledano.

Dans une re ton po uluire de la ville près du fleuve et des shemins de fer assurant des affaires continue les; un placement ar et pro-

sifaires continue les; un placement sur et pro sifaires continue'les; un placement sûr et profinde.

20 Le cottage real en bois à un étage Ne
2531 une Rou-reau, com mord-east de la rue
Troisième, centenant 5 chambres etc. dans le
quatrière district de cetre vil e dans l'ilet
borné par les rues Rouseeu, St Thomas,
Third et Beuxième. Le lot de letre est désigné
par la lettre A conformément à un devis c'ar
pentage de ll W.W.Reynolds, voyer, en date du
7 novembre 1818 et mosurant 18 piels de face ser la rue kousseau par 104 piels de profondeur et de face aur la rue Troisième entre
lignes parai èles.

30 Le double cottage en bois, à un étage,
Nos 2527 et 2529 rue Rouseau, adjaignaut
et dan les mêmes district et liet que la proprété ci-des us deuxièmement décrite, contenant 4 chambres, etc. de chaque coté. Le lot
de teure est désigné par la lettre "B." confor
mément au dit devis d'arpentage pa- Reynol·ls, et me-ure conformiment 34 piels 2
pouces 2 lignes de face à la rue Rouss-au par
104 piels de profondeur entre lignes parailèles.

4º Le cottage simule en bois, à un étage,

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE.

Spiendides Cottages dans le Sixieme District. Nos 722, 724, 728, 727 et 729

rue Aline. Entre les rues Tchoupitonius et Annonciat en Jacob Paul vs Otto Paul et als.

No 57.056—Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans—Division B. PAR STROUDBACK & SIERN- Léonard PAR STROUDBACK & SIERN— Léonard
L. Stern, Encanteur—Bureau No 821
rue Gravier — Le JEUDI, 8 décem
bre 1898, à midi, à la Bourse des Encantours,
No 810 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon. Fred. D. King,
juge de la Cour Uivile de District pour la paroisse d'Orlôans, Divisi n B, le 3 corobre 1898, dans l'affaire ci-dessus
lutitulée et numérotée:

rue A ine, cont nant 5 chambres, citerue et hangar dans la cour loué \$14 00.

Conditions—Un tiers on plus comptant, la balance au gré de l'acqué eur avec les billets po tact 8 0 fu d'untérér par au a partir de la date garants par ileu et hypothèque du vendeur, toutes les clauses unnelles et coutumes. es de séculité. L'acquéreur devant sseumer en plus de son L'acquereur devant sentmer en plus de son enchére les taxes de 1898. Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, no-laire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent comptant pour lier la vente. 6 nov-6 10 18 17 20 24 27—déc 8

Succession de Catherine Glaser, vesve de Christian R. Stumpf. ve de Christian R. Stampf.

COURCIVILE DE DISTRICT pour la Datroisse d'Orléane, No 57, 813—Division D—
Attendu que Edward F. Stumpf a présenté
une pétition à la Cour à l'offet d'obt-nir des
lettres d'administration dans la succession de
feue Catherine Glaser, veuve de Christian
R. Stumpf, décédée intestat; avis est
par le présent donné à tous ceux que cela
peut conserner d'avoir à déduire, dans les dix
jours, les raisons pour lesquelles il ne serait
pas fait droit à la dite pétition.

Par avira de la Cour. Par erdre de la Cou Par erdre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
11 nov-11 15 20 Großer.

VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN.

D. Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPECULATEURS! CAPITALISTES!

CHERCHEURS DE DEMEURES! Encoignures pour les Af- Première Grande Offre de cette Saison

Propriété Productive, Cottage-Résidence

DANS LE CENTRE DU QUATRIEME DISTRICT. SUR CES RUES POPULEUSES ET CENTRALES PREMIÈRE, PLEASANT, HARMONIE

ET ST-THOMAS MARDI, 13 DÉCEMBRE 1898. SUCCESSION DE JOSEPH WEGMANN.

No 38,278-Cour Civile de District, D'vision D. Paroisee d'Orléans. PAR D. DANZIGER, Fucanteur-Burcau. 112 rue Carord det—le MARDI 13 décembre 1898 à midi, a la Bourse des Fucanteurs No 840 rue Commune, en vertu et cu normée ment à un ordre de l'Hon. N. II. Righter, juge de la Contrivité de District Division D. portant la daté et signé le 28 octobre 1858, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée il sera vendu à l'etcau, les propriétés foncières, comme suit:

sera vendu à l'etcau, les propriétés foncières, comme suit:

No 1 UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisres et amélierations qui s'y trauvent situé dans le Quatrième District de certe ville, et désigné par le No 2; ledit lot érant la meitié du lot original No 7 dans l'ilet No 23, maintenant i et No 55, borné par les rues St Thomas (anciennement Faiton) Huitième. Neuvème et Chippewa; lequel dit fot mesure 25 pieds de face à la rue St Thomas aur 120 pieds de profonceur entre lignes parallèe, d'après le plan dressé par C. A. Hedin, architecte, et déposé dans le bureau de W. Y. Lewis, auc en netaire en cette ville.

Les rués l'erations sont commes comme le No 3115 RTE ST-THOMAS et consistente un outage sent ayant 8 chambres et cabinet, cour pavée, etc.

No 2 UN CERTAIN LOT CU PORTION DE TERFE avec tentes les bâtisses et amélications qui s'y trouvent situé dans le Quatiséme I istrict de cette ville dans l'ilet borné par les rues Pielasant, Chippewa. Harn ony et Am or ciation et désigné par la lettre "C" sur un devis en dare du 7 novembre 1888, fair rat George Le Armas, député vover de ville, le lit lut de terre forme l'eucoignure des més Pielasant et Chiprewist ne sure 38 pielas 2 ponces de face sur la rue Chippewa 58 pielas de large r dans le fint, nar une profondeur et façade de 58 pielas 4 ponces sur la rue Pleasant et 50 pielas 8 ponces de profondeur et l'autre ligre de cotte.

piels 4 ponces sur la me Plessont et 50 fiels 8 fonces de fioloniceur s ri autre ngre de cour.

Les améliorations consistent en une bá isse seule en briques à un (tage courne par les Nos 3237 et 3231 RUE CHIPPEWA, contenant-4 chambre, et deux cabinets dépendances, etc. No 3-UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et amé-

THILE—

THE PILE—

THE

NO 9. ONE CERTAINE TOATION OF dans le Quatrième district de certe ville, dans l'itet bainé par les rues Harmon'e. Tchonpiteulas. St-2 homas et Neuvième et désirue par la lettre "A." aur un devis fait par Geo De Atmas, député voyer de la ville, ea daie du 2 novembre 1898; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Harmonie et St. Thomas, désigné par la lettre "B." et mesure 29 piede 3 pouces de "ace à la rue Harmonie, 29 piede 2 pouces de la reue Harmonie et St. Thomas, désigné par la lettre "B." et mesure 29 piede 3 pouces de "ace à la rue Harmonie, 29 piede 2 pouces de la reue dans le fond, sur une diofondeur de 64 piede 3 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Thomas et 67 piede 4 pouces sur l'autre ligne de profondeur.

es amédio-ations en entre tent en un double cottage en bois a doisé, No. 421 et 423.

Et E HAR 406 K. ayant de chaque côté 2 chambies et cuisine, hangar, etc.

No. 10 — UN CERTAIN MORCEAU OU POILTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et amélio ations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété neuviemement décrite et dés iné principal de la lettre "B" sur un devis en date du 2 novemère 1898 fait par Geo De Armas, député voyer de la ville, ledit lot commence à une distance de 29 tiels 3 nouces de l'encoignure des mes St. Thomas et Harmony et neeure 23 piede 1 pouce et 2 lignes de face aur la rue Harmony, 31 piede 6 pouces de l'argeur dans le fond sur une profendeur de 67 piede 8 pouces sur l'autre ligne de profondeer.

Les amélio-ations sont connues par les Nes 417 et 419 R. E HARMONIE et consistent en un double, cottrege en bois ardoisé, ayant 2 chambies et cuisire de châque coté, han.

Les améliorations cont connues par les New 417 et 419 R: R HARMONER et consistent en un doubl, cotrege en bois ardoisé, ayant 2 chambres et cuisir e de chaque coté, hangar, citerpe, cour parée etc.

No 11. UN CERTAIN MORCEAU OU TORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui 65 touvent siné dans le même district et ilet que a propriété el desaus dixièmement décrite et désigné par la le tre 'C' sur un devis en date du 2 rovembre 1838 fait par Geo De Almas, député royer do la ville ledit lot de terre est désigné par la lettre 'C' si commence à uno distance de 61 piels 4 pouces 2 ligres de l'encoignure de rues 8 Thomas et Harmonie, nesure 28 jieds 10 pouces 4 ligres de face sur la lue Harmonie, 37 piels 5 pouces 3 lignes de largeur dans le fond par 'O piels 8 p uves sur la ligre du oi é lo plus rapproché de la rue et Thomas et 73 piels 9 pouces, 6 lignes sur l'autre ligne de profondeur rapproché de la rue at Thomas et 73 piels 9 pouces, 6 lignes sur l'autre ligne de professer la sanéliorations sont connues comue NO 413, RTE STARMONIE, et consistent en un cottage seul en bois ardoisé, ayant 4 chambres et culsine, hangar, cite-ne, etc.
No 12. UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, avec toutos les l'Atreses et améliorations qui a'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Het borné par les lues Premiè e. St Thomas, (anciennement fuiton). Chippewa et Soctapara, l'élés borné par les lues Premiè e. St Thomas, (anciennement fuiton). Chippewa et Soctapara, désigné par la lettre "A' sur un devis fait par D. M. Brosnan, député-voyer de ville, en date-du 2 juillet 1890, et mesure conformément andit devis 30 pieds 3 pouces de frae sur la rue Première, (commenç nt à un point 62 pieds 6 pouces de l'encognure des rues Première et Et Thomas), e'étendant vers la rue (hippewa, comprenant la motifé d'un vallée con mune andit lot et au lot y touch nt "B" sur ledit devis, par uns profunient de 76 pieds 4 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double. Nas 609 et 611 RUE PRE-MEREK, ayant sur chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar et dépen anoes, grandes c'ternes.

Ctenes.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant la balence s'il y en s'à un ciédit de ur, on de un ot deux ans; la portion de crédit s'il y en a devra être représentée par le ou les billets de l'acccuéreur, payables à un ou une t deux ans, avec l'iniérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parlait pa'ement, les dits billets devant étre garantis de leur paiement par les liens et hypothèques de vendeur aur la propriété vendue; les actes de vente devant contenir la c'ause de non alienande; la clause qu'en cas d'un procès pour r. couvrer, l'édit billet ou billets, honoraites d'avocat se mostant a 10 pour cent sesont collectés avec la réclamation principale; la clausure requérant l'acquéreur d'assurer la propriété et transfèrer et délivrer, la polire ou les polices d'assurances, de déposer avecl'encanteur au moment de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'actat. avecl'encanteur au moment de l'aujudication. 10 pour cent un life deuts. Actes de vente aux fiais des acquéreurs pardevent Joseph D. Taylor, notaire, No 731 rue-Commune.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIATRE COTTAGE SIMPLE, No 222 rue Marain, entre les rues

Douane et Bienville. Succession de Arguste Thomas.

No 57.289—Cour Civile de District pour la Tratoises d'Orléans. Division E.

DAR STROUDBACK & STERN. Encanteurs. No 840 rue Grazier le JEUDI, 15 décembre 1898, amidi à la Bourse des Encanteurs. No 840 rue Coumune, it sera vendu aux enctères publicuo, en verin d'un ordre de vente de l'Hon Geo H. Théard, juge de la Court ivile de D'strict Division E' algue de la Court ivile de D'strict Division E' adgre le 1 novembre 1998 dans l'affaire ci desuus initialée et numéroiée:

Un certain lot de terre, obsemble avec les bâtisos et améioratious qui s'y trouveit si tué dans l'liet No 6, borné par les rues Maras, Douane, Trémé et Bienville, désigué comme lot No 12, et mesurant mesure amé icaine, trente pieds oinq et demi coucea de face à la rue Marais per cent vingt acot pirds dix pouces et cinq liques de profendeur, et trente pieds sept pouces et trois ingues de largeur cans le fond.

Les améliorations co si teut en un simple cottage No 222 rue Marais entre les rues liouane et Bienville, contenant environ cinq chambres, entrée de voiture, cour, citerne, hangar, etc, et rapportant un lever de \$25,00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au Succession de Auguste Thomas.

hangar, etc., etc., pportant un lover de \$20,00 par mois.

Conditions—Un tiere ou filus comptant au gré de l'acquéreur et la halance, e'il y en a. à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par in garanti par liens et privilèges du vendeur, l'aute de vente devant contenir toutes les clamese usuelles de sécurité. Dix pour cent comptant de dépê: requis pour lier la vente. Ac e de vente pardevant George G. Preof, notaire aux frais de l'acquéreur 13 nov—13 20,27 — Dec 1 8 15.

Paul & Gurley,

ANNONCE JUDICIAIRE. Nouvelles Fontaines pour Bière,

Glacières, Pompes à air, Jauges à Bière doubles, Bois de Chaipente assertis, Bureau avec fermoirs à roulettes, Presses à copier, Chaises, lot d'Outils, etc., Divers.

DAR PAUL & GURLEY - Albert Paul,
Encanteur-Bureau No 727 rus Commune - La MERCREDI, 23 novembre 1898.

A 11 htm es A. M., au magasia No 431 rus de Chatt es, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la parciese d'Orléans, Division B, daté le 10 novembre 1898, dans l'affaire et pour le compt de la succession de F. Tambe, No 57,661 du des-ier de ladite oour, le seus vendu aux enchares publiques, à éa-voir-

Un lot de fontaines à glacer la bière, etc.,

Condit ons-Comptant, 12 nov-12 13 20 23 ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVI-TTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILe de District pour la paroisse d'Oriéans —
No 56.251 — Division E — Mme B. Borger
vs sea Créanciers—Ordre de Cour. — Qu'uneréunion des créanciers dans cette affaire soit
convoquée et fenne pardevant William F.
Brewer n taire public en con bureau en cette
vii e le 21me jour de novembre 1898,
pour détermiser sur et fixer termes et conditions sur lesquels le stock de marchaudises
inven erié dans cette rélaire pout être dispost, et que Mercer W. Pation, avecat pour
les créanciers absants aoit notifé.
Nouvelle-Oriéans 19 octobre 1898.
Signé: GEO. H. THEARD, Jage.
Pour copie conforme: Signe: GRO. II. THEARD, J. Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffer.

20: —20—nev 3 21